

ASSEMBLÉE NATIONALE
3 juin 2026

DROIT À L'AIDE À MOURIR - (N° 2773)

Rejeté

N° AS55

AMENDEMENT

présenté par
Mme Dogor-Such, Mme Bamana, M. Bentz, M. Frappé et Mme Loir

ARTICLE 18

Au début de l'alinéa 8, supprimer les mots :

« Les mineurs et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence avec le 5^{ème} alinéa de l'article 4 du même texte.